

FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : ECORECEPT

Site inspecté : Centre de tri - Six-Fours

Date de l'inspection: 26/06/2019

Constat de l'Inspecteur :

Les volumes et la nature des déchets présent sur le site ne correspondent pas de manière précise, pour certaines catégories, à ceux fixés dans l'arrêté préfectoral, notamment concernant les rubriques 2716 et 2710 de la nomenclature des ICPE.

La situation administrative du site mérite d'être mise à jour en ce sens, ainsi que le plan d'implantation des différentes zones de tri/transit/regroupement, dans un porter à connaissance.

Écart aux dispositions de : Article 1.2.1 de l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2011

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

DIRECTRICE



Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

La société ECORECEPT confirme avoir passé commande auprès du bureau d'études GEOENVIRONNEMENT pour la réalisation d'un dossier de modification des conditions d'exploitation dit de "porter à connaissance" du préfet, en application de l'article R.181-46 du code de l'environnement.

Ce dossier sera déposé sous un délais de 2 mois maximum.

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé

 Oui Non

Proposition de mise en demeure

 Oui Non

Proposition d'arrêté complémentaire

 Oui Non

Commentaires : L'inspection prend note de cet engagement. Le FAC devrait se traduire in fine par un arrêté préfectoral complémentaire.

L'inspection le : 31.12.19

Fiche soldée le :

FICHE D'ECART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : ECORECEPT

Site inspecté : Centre de tri - Six-Fours

Date de l'inspection: 26/06/2019

Constat de l'inspecteur :

Le plan à jour des réseaux de drainage et des installations de collecte des effluents liquides (eaux pluviales, eaux de lavage des véhicules) n'est pas disponible.

INSPECTION

Écart aux dispositions de : Article 4.3 de l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2011

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

DIRECTRICE



Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Ce plan à jour a été réalisé en 2019. Il est joint à la réponse à la présente fiche d'écart.

EXPLOITANT

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Proposition de mise en demeure	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Proposition d'arrêté complémentaire	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non

Commentaires : Ecart soldé

L'inspection le : 31.12.19

Fiche soldée le :

FICHE D'ECART

Fiche n°

3

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : ECORECEPT

Site inspecté : Centre de tri - Six-Fours

Date de l'inspection: 26/06/2019

Constat de l'inspecteur :

Les contrôles périodiques des installations électriques sont correctement effectués, mais les observations relevées par l'organisme ne sont pas toutes levées d'une année sur l'autre (observations récurrentes d'une année sur l'autre).

INSPECTION

Écart aux dispositions de : Article 7.2.3 de l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2011

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

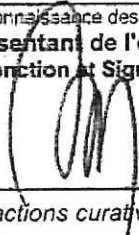


L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

DIRECTRICE



Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Un responsable a été désigné au sein d'ECORECEPT afin de vérifier que les observations relevées par l'organisme de contrôle sont bien prises en compte en interne et puisse être définitivement levées.

EXPLOITANT

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Proposition de mise en demeure	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Proposition d'arrêté complémentaire	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non

Commentaires : Vu

L'inspection le : 31.12.19

Fiche soldée le :

FICHE D'ECART

Fiche n°

4

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : ECORECEPT

Site inspecté : Centre de tri - Six-Fours

Date de l'inspection: 26/06/2019

INSPECTION

Constat de l'Inspecteur :

L'exploitant ne dispose pas des éléments démontrant la capacité des deux poteaux incendie à délivrer un débit simultané de 120 m³/h pendant deux heures. Un contrôle de ce paramètre est nécessaire afin de s'assurer de la disponibilité de la ressource en eau d'extinction.

Écart aux dispositions de : Article 7.6.4 de l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2011

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

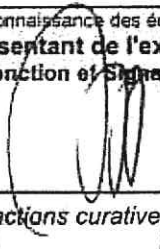


L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

DIDECRICE



EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

La conformité des deux poteaux incendie à vis-à-vis du débit instantané a été vérifiée et constatée par la Société du Canal de Provence (SCP) en octobre 2019.

Cette vérification a fait l'objet d'un rapport circonstancié intitulé "Contrôle de performance" et qui est annexé en réponse à la présente fiche d'écart.

Ce rapport conclut à la CONFORMITE des PI vérifiés.

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui NonProposition de mise en demeure Oui NonProposition d'arrêt complémentaire Oui Non

Commentaires : Mettre en œuvre sans délai les recommandations de SCP (mise en place d'un poteau incendie à l'entrée du site -

L'inspection le : 31.12.19

Fiche soldée le :

FICHE D'ECART

Fiche n°

5

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : ECORECEPT

Site inspecté : Centre de tri - Six-Fours

Date de l'inspection: 26/06/2019

Constat de l'inspecteur :

L'auto-surveillance des eaux résiduaires (eaux pluviales susceptibles d'être polluées et eaux de lavage des véhicules – points de rejet n° 2, 3 et 7) n'a pas été réalisée au cours de l'année écoulée.

INSPECTION

Écart aux dispositions de : Article 9.2.3 de l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2011

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

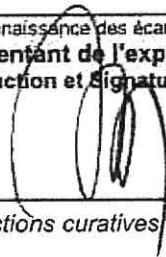


L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

DIRECTRICE



Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

La société ECORECEPT a désormais mis en place un contrôle périodique des eaux résiduaires aux points de rejets mentionnés dont les résultats sont consignés sur un registre présent sur site et mis à la disposition de l'inspecteur des installations classées lors des visites.

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Proposition de mise en demeure	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Proposition d'arrêté complémentaire	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non

Commentaires : ✓

L'inspection le : 31.12.19

Fiche soldée le :